



Conflit assureur/agence immobilière

Par **laurean**, le **07/07/2010** à **11:59**

Bonjour,

Je fais appel à vous parce que je suis une locataire un peu perdue entre mon assurance et mon agence immobilière concernant un dégât des eaux.

En décembre dernier, une fuite a endommagé les murs de ma cuisine. L'eau provenait de mon voisin du dessus. Je ne suis donc pas directement responsable.

J'ai fait appel à 3 entreprises pour faire des devis comme me l'avait demandé mon assureur. Le dernier ouvrier a diagnostiqué un taux d'humidité supérieur à 90% dans les murs et m'a dit que je ne pouvais pas faire les travaux avant plusieurs mois.

C'est ce dernier devis qu'a retenu mon assureur. Or, et ce dernier était au courant, j'ai posé un préavis de départ pour la fin du mois.

Il m'a demandé de lui envoyer une photocopie du devis établissant le taux d'humidité ainsi que ma lettre de préavis pour se décharger des travaux.

Or, l'agence ne semble pas être tout à fait d'accord avec ça.

Que dois-je faire? Serai-je pénalisée au niveau de ma caution?

merci pour votre réponse...